

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 39

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« exclut toute exploitation de la photographie »

les mots :

« devra obligatoirement inclure un procédé technique masquant les visages ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement n'est pas de connaître le visage des passagers mais de savoir combien de passagers sont dans le véhicule afin d'adapter au mieux l'intervention douanière.